

Conduire un projet de mise en oeuvre du télétravail

Contexte

Repenser l'articulation *vie au travail/vie privée* et *temps de trajet* apparaissent comme des pistes de réflexions intéressantes pour agir favorablement sur les conditions de travail, sur le maintenir dans l'emploi ou encore, sur le développement durable. Le télétravail est une organisation du travail permettant de répondre à ces différents enjeux. Apparu dans les années 70, il reste peu développé dans la fonction publique hospitalière malgré le fait que les pratiques de travail intègrent désormais fortement les technologies de l'information et de la communication. Cette nouvelle organisation du travail, pour être adoptée dans les établissements, demande une évolution culturelle et organisationnelle préalable. Cette formation-action vise à faciliter la mise en oeuvre du télétravail : Elle se compose de **deux modules** distincts s'adressant à des publics différents dont les objectifs sont déclinés ci-dessous.

Objectifs

- Etre en mesure de conduire un projet de télétravail
- Identifier et anticiper les impacts du télétravail sur l'encadrement d'équipe

Renseignements complémentaires

Contact : Sandra Durand Conseillère formation s.durand@anfh.fr 04 91 17 71 33

Exercice
2019

Code de formation
AXE4SD08

Nature
AFR

Organisé par
CITICA

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu
GROUPE 1

Du 24 septembre au 25 septembre 2019

Module 1

Le 10 décembre 2019

Module 1

ANFH PACA, Immeuble CMCI, 2 rue Henri Barbusse, CS 20 297, 13 232 MARSEILLE CEDEX 1

GROUPE 2

Le 11 décembre 2019

Module 2

ANFH PACA, Immeuble CMCI, 2 rue Henri Barbusse, CS 20 297, 13 232 MARSEILLE CEDEX 1

Modules

- **Conduire un projet de télétravail**
Durée : 21 heures
- **L'impact du télétravail sur l'encadrement d'équipe**
Durée : 7 heures